

Quelques rappels lors des randos (interv JYT)

Depuis la rentrée, on remarque que certaines règles élémentaires mises en place par l'association sont moins respectées.

- le dépassement du meneur (gilet jaune) de plus en plus fréquent. (nous avons les noms)
- l'emprise sur la route trop importante. Maximum 1,5m soit 2 personnes côte à côte
- lorsqu'il y a 2 groupes (20 personnes) la distance entre les groupes est de 50m et le groupe doit être compact. Ralentir le rythme si besoin. Il faut du coup 2 gilets jaunes par groupe
- respecter les consignes données par les responsables lors des traversées de routes.
 - utiliser les passages piétons dès que possible.
 - si pas de passage piéton, on ne doit pas arrêter la circulation lors de la traversée (traverser en râteau + rapide si possible, sinon traversée une par une et on stoppe la traversée si un véhicule arrive)
- rappel : le mardi circuit de 12 à 14 kms
 - le jeudi 1 circuit de 8 à 10 kms
 - le jeudi 2 circuit de 6 à 8 kms
 - le vendredi ballade de 5 à 6 kms + goûter



Voici comment faisaient
les Beatles et c'est
comme ça qu'il faut
faire

LES RANDONNEURS ET LA ROUTE

Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements praticables réservés aux piétons tels que **trottoirs ou accotements**, vous êtes tenu de les emprunter.

> Si vous ne pouvez pas utiliser les trottoirs et les accotements, vous devez vous déplacer sur le **bord droit** de la chaussée **en colonne par deux** et veiller à laisser libre au moins toute la partie gauche de la chaussée, pour permettre le dépassement des véhicules. Le groupe est considéré comme un véhicule.



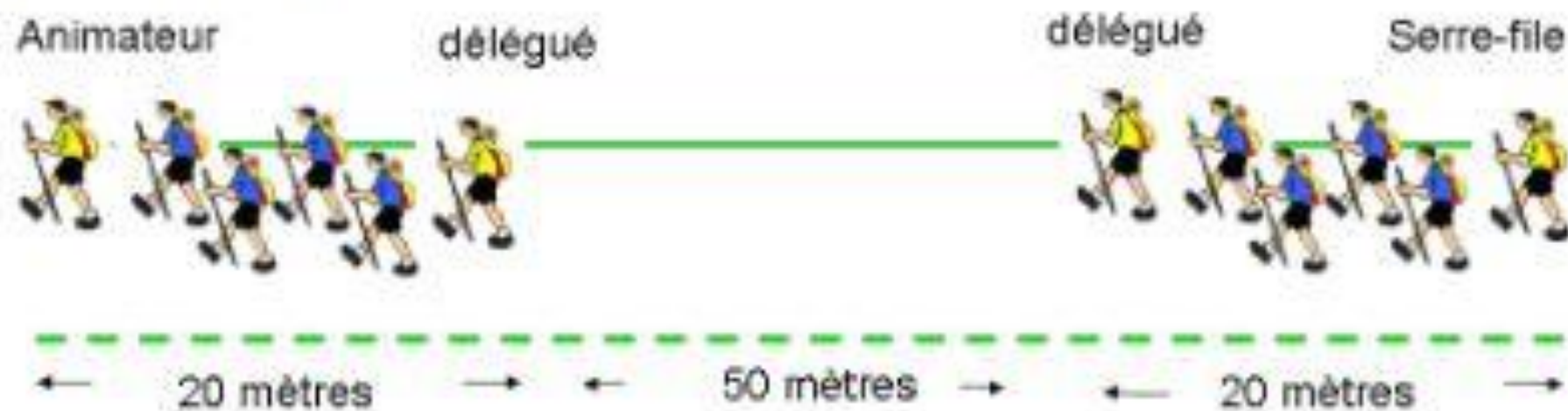
> Si toutefois, hors agglomération, vous avancez en **colonne par un**, vous devez vous déplacer sur le **bord gauche** de la chaussée, sauf si cela est de nature à compromettre votre sécurité.

Aminateur



Serre file

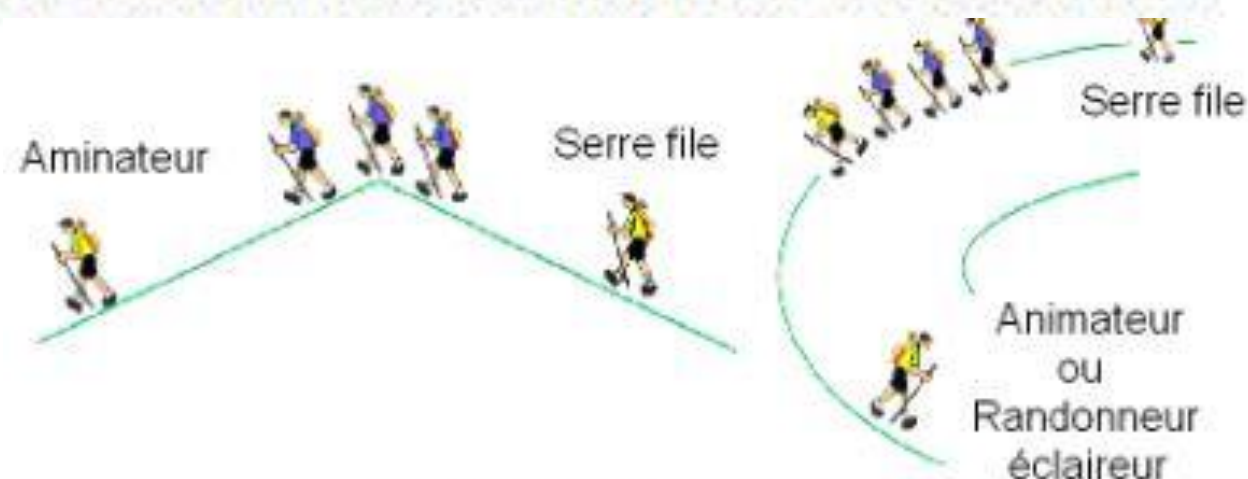
> **Groupe de plus de 30 personnes** : Il est recommandé de le **scinder en plusieurs groupes**. Dans chaque groupe, vous déplacerez également en colonne par deux, sur le bord droit de la chaussée. Chaque groupe ne doit pas occuper plus de **20 m de longueur**. Conservez un **intervalle de 50 m entre chaque groupe**, pour faciliter là aussi le dépassement par les véhicules.



Les organisateurs doivent informer, avant de démarrer la randonnée ,les personnes s' occupant de la sécurité des longueurs de routes empruntées afin de prévoir 2 groupes si nécessaire. Ce qui implique d' avoir 4 gilets jaunes.



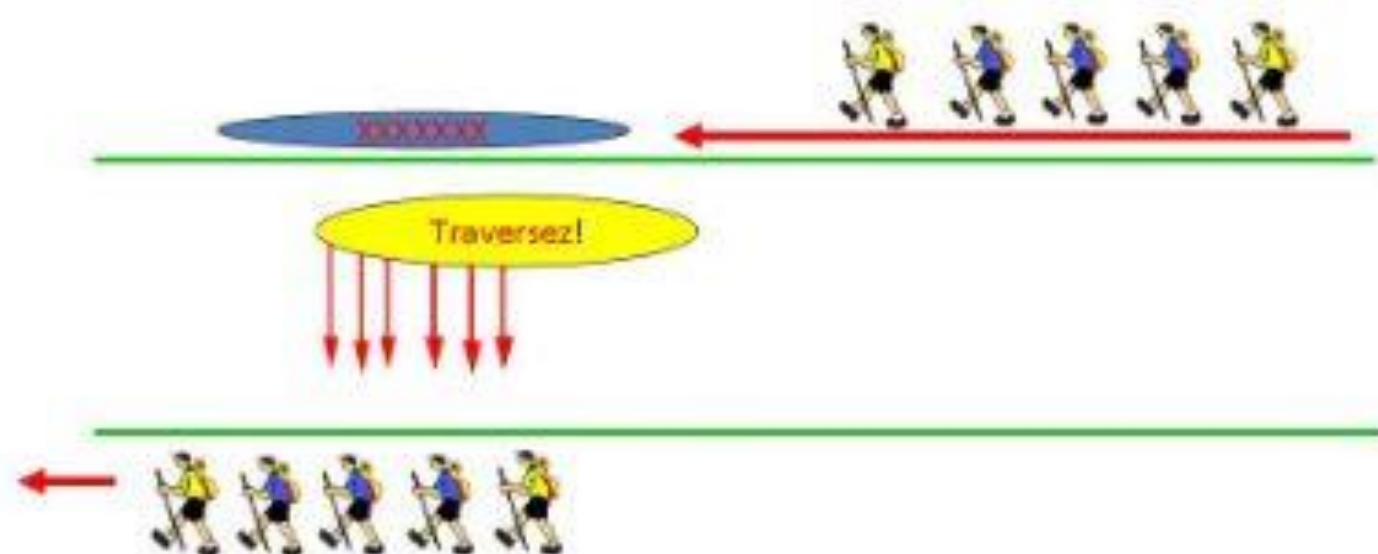
> En sommet d'une côte ou dans un virage et en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules, vous devez désigner un éclaireur pour sécuriser et ouvrir la marche et aussi poster un serre file en retrait pour sécuriser et fermer la marche.



> Vous ne devez **traverser qu'après vous être assuré que vous pouvez le faire sans risque en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules**

> Lorsque la traversée est réglée par des **feux de signalisation**, vous devez attendre le feu vert pour les piétons avant de vous engager. Lorsque c'est **un agent qui règle la circulation**, il faut attendre son signal avant de traverser

> Aux intersections à proximité desquelles il n'existe pas de passage prévu pour les piétons ou hors des intersections traversez ensemble la chaussée perpendiculairement à son axe **et ne traversez pas en diagonale**.



Bonnes randonnées
À toutes et tous en cette
année
2026